

Séance du mardi 23 juin 2009

Nombre de conseillers

En exercice : **23**
Présents : **19**
Votants : **21**

Date de réunion

23/06/2009

Date de convocation

16/06/2009

Date d'affichage

09/07/2009

Le **23/06/2009** à 20h00, les membres du conseil municipal de la commune de Viry convoqués conformément aux articles L. 2121-10 à L. 2121-12 du Code général des collectivités territoriales, se sont réunis en session ordinaire à la Mairie, sous la présidence de M Jean-Pierre BUET, Maire.

Présents : BUET Jean-Pierre, Maire, DECARRE Gilles, BURRIN Maryline, MENU Jean, adjoints, CATRY Benoît, DURAND Claude, FORTI Françoise, SAUTIER Pierre, BETEMPS Véronique, RAUER Nadine, PERREARD Damien, TREMBLAIS Alain, BARBIER Lucien, SERTELON Anne, VELLUT Denis, LAVAUD Christiane, CHEVALIER Laurent, DUPENLOUP Joël, BARBIER Claude, conseillers, formant la majorité des membres en exercice, le conseil étant composé de vingt-trois membres.

Procuration(s) : DERONZIER Martine à RAUER Nadine, ANDREANI Xavier à BONAVENTURE André et MASSIN Marie-Christine à BURRIN Maryline.

Absent(s) : ANDREANI Xavier, BONAVENTURE André, DERONZIER Martine, MASSIN Marie-Christine.

Secrétaire de séance : Lucien BARBIER

Le compte-rendu du Conseil Municipal du 19 mai 2009 est entériné à l'unanimité.

0 DELEGATIONS AU MAIRE (article L. 2122-22 du C.G.C.T.) – *Compte-rendu*

- 0.1 *Décision n°2009-005* : portant approbation d'une convention de partenariat avec le Centre National de la Fonction Publique Territoriale afin de bénéficier de son offre de formation ;
- 0.2 *Décision n°2009-012* : ne faisant pas opposition à une déclaration préalable concernant un détachement de deux parcelles ;
- 0.3 *Décision n°2009-013* : ne faisant pas opposition à une déclaration préalable sous réserves de prescriptions pour la construction d'une piscine ;
- 0.4 *Décision n°2009-014* : non exercice du droit de préemption urbain concernant la parcelle ZK 83 (détachement pour 724 m²) ;
- 0.5 *Décision n°2009-015* : non exercice du droit de préemption urbain concernant la parcelle ZK 83 (détachement pour 750 m²) ;
- 0.6 *Décision n°2009-016* : non exercice du droit de préemption urbain concernant la parcelle ZK 176 ;
- 0.7 *Décision n°2009-017* : non exercice du droit de préemption urbain concernant la parcelle ZM 164 ;
- 0.8 *Décision n°2009-018* : ne faisant pas opposition à une déclaration préalable concernant l'édification d'un auvent ;
- 0.9 *Décision n°2009-19* : ne faisant pas opposition à une déclaration préalable concernant la construction d'un abri de jardin ;
- 0.10 *Décision n°2009-020* : non exercice du droit de préemption urbain concernant la parcelle ZM 106 ;
- 0.11 *Décision n°2009-021* : non exercice du droit de préemption urbain concernant la parcelle ZM 106 ;
- 0.12 *Décision n°2009-022* : non exercice du droit de préemption urbain concernant les parcelles ZM 110 et ZM 135 ;
- 0.13 *Décision n°2009-023* : portant approbation d'un contrat d'engagement avec le groupe de musique Feeling, animateur de la soirée de la fête nationale du 13/07/2009 ;
- 0.14 *Décision n°2009-024* : portant approbation d'un contrat de maintenance pour le logiciel « Microbib » installé à la bibliothèque municipale ;

1 URBANISME – *Permis de construire – Espace Culturel*

Dans le cadre de la construction de l'Espace Culturel, l'assemblée, à l'unanimité, autorise Monsieur le Maire à déposer le permis de construire correspondant.

2 BIEN COMMUNAL – Vente terrain – Rue de la Côte à Rosset

La Commune de VIRY a mis en vente le terrain lui appartenant Rue de la Côte à Rosset (parcelles B 2217 et B 2219) d'une surface de 842 m².

A l'issue de la consultation, trois offres de prix sont parvenues à savoir :

1. 150 000 €
2. 135 000 €
3. 110 000 €

L'estimation des domaines était de 177 000 €, sachant que cette valeur peut être augmentée ou diminuée de 10 % tout en restant dans la légalité. La famille ayant fait l'offre à 150 000 € a été reçue par la municipalité qui leur a proposé un prix de 160 000 € qu'ils ont accepté.

L'assemblée, à l'unanimité, fixe le prix de vente à 160 000 € et autorise M. le Maire à signer l'acte de vente correspondant.

3 JURES D'ASSISES 2009 – Elaboration de la liste des jurés

La liste préparatoire annuelle des jurés d'assises, après tirage au sort, s'établit comme suit :

RAJAABELISON RAHELIJAO ép. RAVOALA Lydia	COLLETTE Patrick	PONTHET Nicole
CARTIER ép. MERMOUD Monique	BELLAMY Jérôme	MEYTHIAS Alexandre
GACHET ép. CATHERALL Isabelle	ASLANOFF Jean	RETICA Raymond

4 INDEMNITE REPRESENTATIVE DE LOGEMENT – Revalorisation

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, donne un avis favorable à la proposition de M. le Préfet de Haute-Savoie, qui consiste à augmenter pour l'année 2008 les montants mensuels de l'Indemnité Représentative de Logement (I.R.L.) versée aux instituteurs non logés par les communes, à savoir :

- 178,40 € (173,20 € en 2007) pour les instituteurs non chargés de famille
- 223,00 € (216,50 € en 2007) pour les instituteurs chargés de famille
- 258,67 € (251,14 € en 2007) pour les instituteurs chargés de famille - directeurs avant 1983

5 CANTINE SCOLAIRE – Création d'un tarif spécial P.A.I.

M. Gilles DECARRE rappelle que les enfants bénéficiant d'un Plan d'Accueil Individualisé (P.A.I.) apportent en général leur repas à la cantine scolaire. Par délibération du 02/12/2008, il avait été proposé de diminuer d'un euro le tarif par repas en fonction du quotient familial dont relevait la famille.

Cependant, techniquement (logiciel cantine), cela pose problème pour les fratries, il est donc proposé d'appliquer le tarif le plus bas des tranches tarifaires, soit 2,50 € par repas (correspondant au quotient familial de 0 à 600 €), à l'enfant allergique qui apporte son déjeuner. L'assemblée, à l'unanimité, approuve cette proposition.

6 SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS – Attributions

Le conseil municipal, à l'unanimité, décide d'attribuer les subventions suivantes aux associations :

Noms des associations	Vote du conseil Municipal (en €)
CULTURE	
La compagnie des gens d'ici	1 000
Guitare en scène	300
SCOLAIRE DE VIRY	
Ecole primaire de Malagny (coopérative sco. Des Gerbilles)	500
APE de Viry (fonctionnement)	950
APE de Viry – (fête de l'été)	500
APE de Malagny	400
Noms des associations	Vote du conseil Municipal (en €)
MJC	
Subvention fonctionnement	33 366
SPORT	
Etoile sportive de Viry	4 000

Cyclos du Genevois	200
Prévention routière	150
Viry-Lire	450
Paroisse St Pierre et St Paul	200
Mutame	144

Retour de délégations

Réunion du SCOT – C.C.G.

M Claude Barbier explique que depuis 1999 la population du canton de Saint-Julien croît de 750 habitants par an. 2180 logements ont été commencés entre 1999 et 2008 dont 25 % sur la commune de Saint-Julien, 44 % dans les bourgs (Collonges, Viry, Valleiry, Beaumont) et 31 % dans les villages. Dans le même laps de temps il ne s'est créé que 140 emplois.

PACA : Projet d'agglomération franco-Valdo-Genevois – St. Julien Plaine de l'Aire

Des tables rondes se sont tenues le 20 juin dernier associant des élus et des personnes issues de la société civile afin de faire évoluer le projet.

Objectifs de cette étape :

- prendre connaissance des trois esquisses dans leur état actuel final d'avancement,
- échanger les points de vue sur les scénarios présentés, afin de distinguer ce qui pourra être considéré comme acquis à la fin des échanges, de ce qui devra être retravaillé et approfondi,
- enrichir la démarche de projet par les apports des différents milieux invités,
- permettre à chacun d'entendre et de prendre connaissance des avis des autres participants.

Communauté de Communes du Genevois

La C.C.G. effectue des études de faisabilité sur le Canton concernant l'extension ou l'aménagement de zones de logistiques. Viry est concerné par ces études, mais il a été spécifié par courrier du 16/06/2009 que l'accord de la Commune de Viry portait, à ce jour, uniquement sur cette faisabilité. Ces études sont faites dans le cadre d'une concertation au niveau de l'agglomération. Le conseil municipal sera destinataire du courrier.

Commission économique

Le village d'entreprises mis en place par la C.C.G. sur la Commune de Beaumont comporte neuf locaux, trois sont pour l'instant loués. Par ailleurs, un contrat d'étude passé entre la C.C.G. et la M.E.D. (Maison de l'Economie et du Développement) permettra de mieux appréhender le dossier des créations d'entreprise. Mais le constat actuel est une baisse dans l'activité.

ZAC du Centre : Comité de pilotage compte-rendu du 12/06/2009

Trois points à l'ordre du jour :

1. Présentation d'une esquisse du bâtiment proposé par la Caisse des Dépôts et Consignations sur le secteur S3C – programme de logements locatifs
2. Présentation des projets de plans de circulations et particulièrement l'agglomération de la future place avec ou sans déviation de la RD 992. Retour des études prévu à l'automne 2009.
3. Engager une révision partielle du P.L.U. secteur ZAC du Centre – Chef-lieu en particulier de son règlement afin de permettre l'introduction des architectures nécessaires à la création de l'éco-quartier. (économies d'énergie et développement durable) – été 2009.

Une présentation de ces points sera faite à l'automne au conseil municipal. Une plaquette de présentation de l'éco-quartier de la ZAC du Centre est en cours d'élaboration et sera distribuée prochainement à la population.

Scolaire

- Ouverture officielle de la 5^{ème} classe de l'école maternelle,
- Péricolaire de Malagny : très faible fréquentation depuis trois ans. De l'engagement des parents à la rentrée, dépendra le système mis en place : transport des enfants au chef-lieu ou maintien dans les murs.

Intervention de M. Claude BARBIER

Une pétition de 460 signatures sera transmise en mairie demandant un référendum au sujet de la déviation et de la propriété GAL.

Travaux de voirie – R.D. 34 – Vaux

Le Conseil Général a décidé une réfection de la Route du Salève. Il ne s'agit pas des travaux d'élargissement prévus depuis plusieurs années, les crédits n'étant pas alloués. Rappelons que les travaux conjoints à ce projet de création de trottoirs, qui devraient être effectués par la commune, sont liés à ceux du Département.

Une amélioration des bas-côtés doit être faite par le Conseil Général.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 21h30.

Le Maire

signé

Jean-Pierre BUET